

L'Oratorien 2023

Ouvrouër-les-Champs



31 ème édition

Le Conseil Municipal



Laurence MONNOT
Maire



Jean-Marc PEIGNÉ
1er Adjoint



Sylvie
CUVILLIER-LACHIZE



Guillaume SIROP



Olivier GALLIOT



Alain GUYOT



Nadège CROZE



Carole
TESSIER LEBRUN



Florent GOUT



Martial LEFEBVRE



Fanny CROZE



Emilie PRIEUR



Corentin MANCEAU



Tadeuse VINSSIAT

ÉDITO

Chères Oratoriennes et Chers Oratoriens,

Comme le veut la tradition, la commission communication et moi-même sommes heureux de vous présenter la 31^{ème} édition de votre Bulletin Communal. C'est un moment important pour Ouvrouer les Champs, tant ce magazine est l'expression de nos forces vives que représentent toutes les associations de notre commune, et la vitrine de nos savoir-faire à travers l'espace qui permet aux entreprises locales de s'afficher.

C'est aussi pour les élus une façon de soutenir toutes ces énergies au service du bien public. Nos associations trouvent ici une possibilité de vous faire partager tout le travail qu'elles mènent tout au long de l'année pour rendre Ouvrouer les Champs plus animée, plus dynamique, plus présente dans nos vies quotidiennes.

Tous ces efforts concourent à rendre notre commune plus vivante et créent des liens sociaux et humains forts dans notre population. On juge souvent de la vitalité d'une commune à sa vitalité associative. Je suis fier de pouvoir compter sur cette vitalité jamais démentie chez nous.

Dans un contexte difficile et incertain, l'action municipale se poursuit dans l'intérêt de chacun d'entre vous, au service de tous. Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec l'essentiel des services de proximité. Nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que les investissements puissent se réaliser sans augmentation de vos impôts et sans endetter les capacités d'action des générations futures.

Le City-stade est enfin sorti de terre pour le bonheur des petits comme des grands. Cet espace est le vôtre, prenez en soin!

La commune participe à la sobriété énergétique, elle est très vigilante à la dépense des énergies. Les horaires de l'éclairage public ont été modifiés, désormais l'éclairage est éteint la nuit de 22h à 6h. Régulation du chauffage dans les bâtiments publics et extinction dans les périodes d'inoccupation prolongées. Afin de ne pas se priver de la magie de Noël, l'éclairage des illuminations a été maintenu dans le bourg tout en restreignant la durée.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune: l'ensemble du Conseil Municipal, adjoint et conseillers, ainsi que l'ensemble du personnel communal.

Je remercie également chacun des acteurs de notre commune: artisans, agriculteurs, enseignantes, présidents, membres et bénévoles des associations. Grâce à vous tous, Ouvrouer les Champs existe, se dynamise et vit !

Merci à tous!

Le vendredi 20 janvier 2023 à 18h30 à l'Espace Oratorien, auront lieu les vœux de la municipalité, l'occasion de nous retrouver et d'échanger. Je vous invite déjà à réserver cette date.

Je vous souhaite une très Belle Année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés.

Votre Maire,
Laurence MONNOT

Sommaire

Renseignements Pratiques	5
État civil	6
Bienvenue aux nouveaux habitants	6
Tarifs Communaux 2023-2024	7
Membres des commissions de la communauté de communes des Loges	8
Correspondants - Délégués	8
Commissions Communales	9
Délégués des établissements de coopération intercommunale	9
Membres de la réserve communale	10
La prévention sur les risques majeurs	10
Le budget de la commune en 2021	12
Le budget assainissement de la commune en 2021	13
Les infos municipales	14
Réalisations 2022	16
Le citoyen, acteur de la sécurité civile	18
Calendrier des manifestations 2023	19
Participation citoyenne et collective	20
Espace services publiques itinérants	22
École élémentaire d'Ouvrouer les Champs	24
Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouer (SIRIS)	25
La Garderie des P'tits Loups Oratoriens	26
G.I.P.E.	28
L'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves)	29
Comité d'animation	30
Association "Les enfants du village"	32
Amicale des anciens - Section boules	33
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable	40
Assainissement collectif	41
AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer-Les-Champs)	42
Communauté de communes des Loges	43
Office de tourisme intercommunal	45
Civisme	46
PanneauPocket	48
Annuaire des Professionnels de la Commune	49
Calendrier 2023	50
Plan	51

La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition 2023.

Bonne lecture à tous...

Mairie

Renseignements Pratiques

Tél. : 02.38.59.73.40

Email: mairie@ouvrouer-les-champs.fr

Site internet: www.ouvrouer-les-champs.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

- ♣ Lundi de 9h à 11h
- ♣ Mercredi de 9h30 à 11h30
- ♣ Vendredi de 13h30 à 15h30
- ♣ Samedi pair de 10h à 12h

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- ♣ Lundi, mardi, jeudi 8h à 11h30 et 12h30 à 16h30
- ♣ Mercredi 8h à 12h
- ♣ Vendredi 8h à 11h30 et 12h30 à 15h30
- ♣ Samedi pair 10h à 12h

NUMÉROS UTILES

École Élémentaire d'Ouvrouer les Champs.....**02.38.59.91.88**

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens.....**07.62.61.19.73**

LE PERSONNEL COMMUNAL



Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial



Patricia CHANGENOT
Adjoint technique territorial



Valérie CUCCUREDDU
Adjoint technique territorial
Adjoint d'animation territorial



Ludivine COLLET
Adjoint d'animation territorial



Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial



Christel COLLET
Adjoint technique territorial

Remerciements à
Nathalie HUTTEAU
et **Amel TABOUKOUYOUT**
pour les remplacements effectués

Vos démarches en mairie

ÉTAT CIVIL

- Reconnaissance anticipée de naissance
- Dossier mariage
- Dossier de PACS
- Extrait d'acte ou copie intégrale d'acte
- Changement de prénom
- Changement de nom
- Duplicata de livret de famille
- Recensement militaire ou
« recensement citoyen »

DIVERS

- Demande d'autorisation de vente au déballage (vide maison)
- Déclaration de chien de catégorie I et II
- Location de salle
- Légalisation de signature
- Inscription sur les listes électorales
- Achat de concession funéraire

URBANISME

- Certificat d'urbanisme
- Demande de permis de conduire
- Déclaration préalable de travaux
- Demande de permis de démolir
- Demande d'autorisation de voirie
- Autorisation de busage



État civil

NAISSANCES 2022

DELESTIENNE Solann, Mathis, Télio, né le 10 janvier 2022

BERLAND Elio, Bruno, Michel, né le 12 février 2022

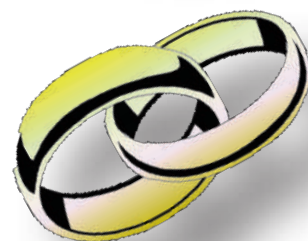
GODEL Lisandro, né le 20 juin 2022

TREMBLEAU Nolhan, Claude, Alexandre, né le 27 août 2022



MARIAGES 2022

M. CHARVY Nicolas et Mme LAVIGNE Annick, Pierrette, Micheline
mariés le 4 juin 2022



PACS 2022

M. POURRIER Nathan, Tony et Mme TARDY Amandine, Lucienne, Marthe
pacsés le 25 février 2022



DÉCÈS 2022

CHENET Marcelle, Gillette décédée le 25 février 2022

THIERY Dominique, Jacqueline, Annie décédée le 13 mai 2022

MICHAUT Odette, Cécile décédée le 17 mai 2022

Bienvenue aux nouveaux habitants

- Rue de la Loue
N°7 : M. et Mme CRÉCHET Christophe et Céline
N°18 : M. TREMPEREAU Thomas et Mme MONTIER Camille
- Route de Vienne
N°7 : M. et Mme CANET Fabian et Vanessa
- Place des Jardins
N°3 : M. MOUSSA Amirdine et Mme LEONARD Cyndra
- Route de la Saussaie
N°9 : M. MALZERT Maxime et Mme RAFALES Emmanuelle
- Route de Bapaume
N°3 : M. BONNET Romain et Mme ROUET Émilie
- Route de Sigloy
N°26 : Mme LACHEVRE Cindy
- Allée des Erables
N°3 : M. CHANAL Jérôme
- Allée des Cerisiers
N°7 : M. MAGNET Thomas et Mme CHENUET Audrey
- Allée des Tournesols
N°6 : M. AVELINO Joao et Mme PINON Leena



Tarifs Communaux 2023-2024

ESPACE ORATORIEN

	2023		2024	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Forfait Week-end	370 €	570 €	390 €	600 €
1 jour week-end (évènement le midi) ou jour férié	220 €	320 €	230 €	340 €
1 jour semaine (hors jour férié)	120 €	170 €	130 €	180 €
24/25 décembre ou 31/01 janvier	370 €	570 €	400 €	650 €

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Deux réservations gratuites, par année civile, et uniquement pour des manifestations organisées dans le but d'animer la vie locale de la Commune.

Le tarif à partir de la 3ème location est fixé à 120€.

Cette location devra être réservée un mois avant la manifestation et ne sera possible que si la salle n'est pas déjà louée par des personnes privées. Les locations privées sont prioritaires.

CAUTIONS

Caution de 1 200.00 € pour la location de l'Espace Oratorien.

Caution de 200.00 € pour le ménage ou le retard de restitution des clés.

EN CAS D'ANNULATION

- 30 jours calendaires avant la date de la location : un montant de 50% de la location sera exigé
- dans le dernier mois avant la date de la location : le montant total de la location sera retenu

TABLES

Uniquement pour les habitants de la Commune, maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

CHAISES

Uniquement pour les habitants de la Commune, à 1 € l'unité + caution de 10.00 € par chaise

MISE À DISPOSITION DU PERCOLATEUR

15 € par location, uniquement lors de la location de l'Espace Oratorien

Concessions cimetière

Taxe de superposition :	50.00 €
Concession de 15 ans :	150.00 €
Concession de 30 ans :	300.00 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 50.00 €

Caves urnes mêmes tarifs que les concessions

Retrait ou dépôt supplémentaire en caves urnes : 50.00 €

Caveau provisoire 1 € par jour calendaire avec une durée maximum de 6 mois

Correspondants - Délégués

<p>CNAS Sylvie Cuvillier-Lachize</p> <p>Défenses et Protection civile Olivier Galliot</p> <p>APPROLYS Olivier Galliot Laurence Monnot</p> <p>JUMELAGE TIGY - SAINT ILGEN Carole Tessier-Lebrun</p>	<p>PPRI CATASTROPHES NATURELLES Alain Guyot Nadège Croze Martial Lefebvre</p> <p>CNIL Sylvie Cuvillier-Lachize</p> <p>COLLÈGE DE TIGY Laurence Monnot Jean-Marc Peigné</p> <p>CIS-Corespondant incendie et secours Jean-Marc Peigné</p>
--	---

Membres des commissions de la communauté de communes des Loges

C O M M U N I S S I O N S	<p>Développement économique, Commerces, Artisans, Agriculture Titulaire : Carole Tessier-Lebrun Suppléant : Corentin Manceau</p>
	<p>Urbanisme Titulaire : Laurence Monnot Suppléant : Alain Guyot</p>
	<p>Finances Titulaire : Florent Gout Suppléante : Laurence Monnot</p>
	<p>Voirie, Cadre de vie, Cœur de village Titulaire : Jean-Marc Peigné Suppléant : Laurence Monnot</p>
	<p>Tourisme, Patrimoine culturel, Sites patrimoniaux Titulaire : Casimir Vinssiati Suppléante : Carole Tessier-Lebrun</p>
	<p>Services à la population, Santé, Petite enfance Titulaire : Émilie Prieur Suppléante : Sylvie Cuvillier-Lachize</p>
	<p>Bâtiments, Équipements, (gymnase, dojo, piscine, aire des Gens du voyage) Titulaire : Florent Gout Suppléante : Laurence Monnot</p>
	<p>Spanc, GEMAPI, Eaux usées, Eau potable Titulaire : Jean-Marc Peigné Suppléant : Olivier Galliot</p>
	<p>Mobilité, Développement durable, Gestion des déchets Titulaire : Alain Guyot Suppléant : Jean-Marc Peigné</p>
	<p>Communication, Nouvelles technologies, Services aux communes, Mutualisation, Groupements des commandes Titulaire : Laurence Monnot Suppléant : Martial Lefebvre</p>
	<p>CIID (Commission Intercommunale des impôts Directs) Titulaire : Laurence Monnot Suppléant : Jean-Marc Peigné</p>
	<p>Référent sportif Titulaire : Laurence Monnot</p>

Commissions Communales



Mme le Maire est présidente de toutes les commissions

<p>Finances</p> <p>Olivier Galliot Émilie Prieur Jean-Marc Peigné Florent Gout Carole Tessier-Lebrun Guillaume Sirop</p> <p>Sécurité/Plan communal de sauvegarde</p> <p>Nadège Croze Fanny Croze Carole Tessier-Lebrun Alain Guyot Martial Lefebvre Casimir Vinssiati Guillaume Sirop</p> <p>Appel d'offres</p> <p>Alain Guyot Sylvie Cuvillier-Lachize Florent Gout Jean-Marc Peigné Olivier Galliot</p> <p>Personnel communal et qualité des services à la population</p> <p>Sylvie Cuvillier-Lachize Olivier Galliot</p>	<p>Affaires Scolaires - Cantine</p> <p>Nadège Croze Fanny Croze Émilie Prieur Sylvie Cuvillier-Lachize</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colette Vinssiati <p>Communication</p> <p>Alain Guyot Carole Tessier-Lebrun Guillaume Sirop Casimir Vinssiati</p> <p>Cimetière</p> <p>Sylvie Cuvillier-Lachize Nadège Croze</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurélie Robert • Micheline Chenet • Valérie Barruet <p>Action Sociale</p> <p>Jean-Marc Peigné Corentin Manceau Carole Tessier-Lebrun Martial Lefebvre</p>	<p>Urbanisme</p> <p>Martial Lefebvre Nadège Croze Alain Guyot Guillaume Sirop Émilie Prieur Olivier Galliot</p> <p>Fêtes et cérémonies</p> <p>Martial Lefebvre Guillaume Sirop Jean-Marc Peigné Corentin Manceau Alain Guyot</p> <p>Travaux - Espaces Verts - Voiries et réseaux - Bâtiments</p> <p>Jean-Marc Peigné Florent Gout Alain Guyot Olivier Galliot</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean Chevrier • Jean Guy Virouleau <p>• <i>Membre non élu</i></p>
---	--	---

Délégués des établissements de coopération intercommunale

S.I.R.I.S. OUVRUER LES CHAMPS - FÉROLLES

(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Titulaires : Mme le Maire Nadège Croze
Fanny Croze Émilie Prieur

Suppléants : Sylvie Cuvillier-Lachize
Florent Gout

S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable)

Titulaires : Mme le Maire Olivier Galliot Florent Gout

Suppléants : Jean-Marc Peigné
Guillaume Sirop

S.M.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

Titulaires : Olivier Galliot Jean-Marc Peigné

Suppléante : Mme le Maire

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Titulaire : Olivier Galliot

Suppléante : Carole Tessier-Lebrun

CONSEIL D'ÉCOLE

Titulaires : Mme le Maire ou l'Adjoint Nadège Croze

Suppléante : Fanny Croze

S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Titulaires : Olivier Galliot, Jean-Marc Peigné

Suppléant : Alain Guyot

S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)

Titulaire : Guillaume Sirop

Suppléante : Mme le Maire

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Jean-Claude Fardeau



La prévention sur les risques majeurs

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et son complément par secteur ont été mis à jour en 2022. Ils ont été élaborés pour vous informer sur les risques majeurs potentiels qui concernent notre commune, des mesures préventives à prendre et des conduites à tenir avant, pendant et après l'incident.

Ils sont téléchargeables sur le site de la commune ou sur demande en mairie



Membres de la réserve communale

Bienvenue à nos bénévoles de la réserve communale de sécurité civile, qui viennent renforcer l'équipe municipale

Adélaïde **BYROTHEAU**
Nicolas **CHARVY**
Micheline **CHENET**
Virginie **MAZIKOU**
Etienne **MAZIKOU**



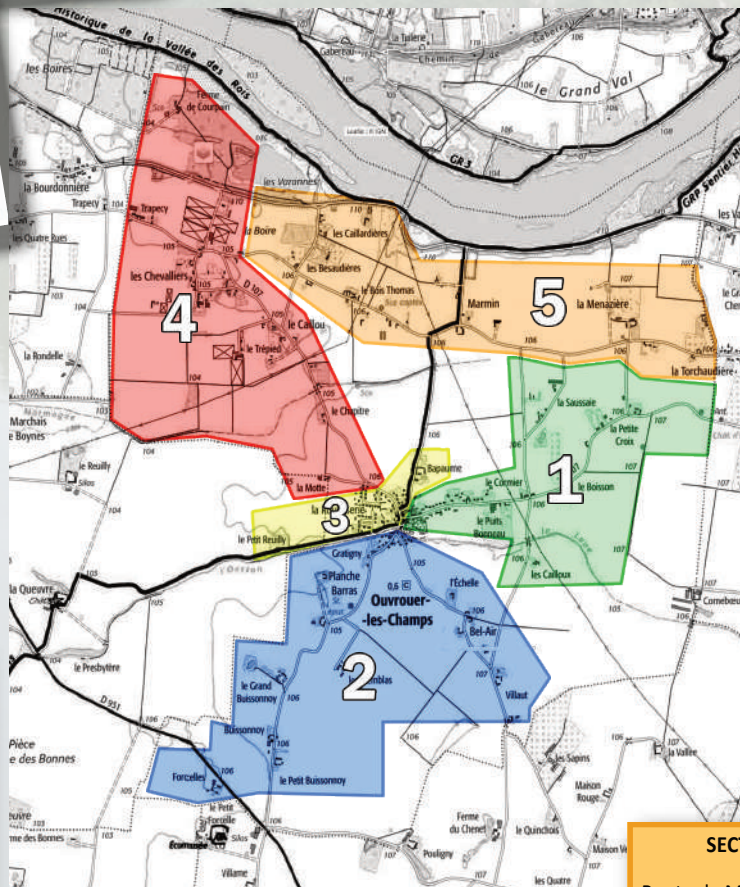
Merci pour votre engagement envers la population et d'apporter votre soutien, lors de :

- catastrophes naturelles (inondation, tempêtes, incendies...)
- d'accidents industriels
- de situations de crise

et de vous investir dans ces missions en :

- alertant et en communiquant sur une situation de crise
- aidant dans l'évacuation de quartiers vers le centre d'accueil
- portant assistance aux personnes vulnérables face à la canicule, le grand froid et crise sanitaire
- favorisant la remise en état des habitations
- redistribuant les dons collectés au profit des sinistrés





- SECTEUR 1**
- Route de Sigloy
 - Route de Villaut
 - Route de la Saussaie
 - La Petite croix

- SECTEUR 2**
- Route de Tigy
 - Route de Vienne
 - Petit Planche Barras
 - Les Tremblas
 - Forcelles

- SECTEUR 4**
- Route de Jargeau
 - Lieu-dit "La motte"
 - Route du Trépiéd
 - Route de Richebourg
 - Route des Chevalliers
 - Lieu-dit "Trapecy"
 - Lieu-dit "La ferme aux abeilles"
 - Lieu-dit "La Rondelle"

- SECTEUR 3**
- Dans le centre bourg
 - Route de la Routisserie
 - Rue de la Loue
 - Lieu-dit "Le Petit Reully"
 - Route de Bapaume
 - Lotissement "Les jardins du Bourg"

- SECTEUR 5**
- Route de Marmain
 - Route des Caillardières
 - Route de la Levée
 - Lieu-dit "Marmain"
 - Lieu-dit "Le Bois thomas"
 - Route des Vallées

Le budget de la commune en 2021

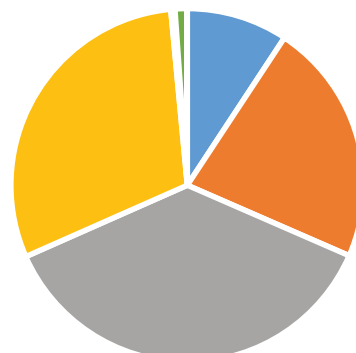
Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget Principal de la Commune :

- **326 988.65 €** (contre 302 253.44 € en 2020)

Atténuation de produits	30 327.00
Charges générales	72 770.07
Charges de personnel	120 502.07
Autres charges	98 486.60
Intérêts des emprunts	1 267.16
Charges exceptionnelles	117.00
Opérations d'ordre de transfert	3 518.75

Dépenses de fonctionnement

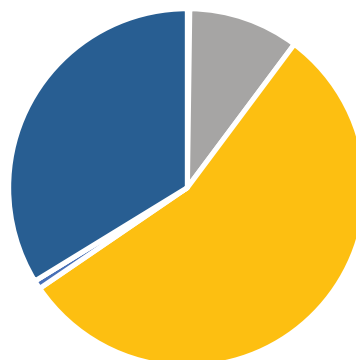


Les recettes de fonctionnement du budget Principal de la Commune :

- **337 338.33 €** (contre 338 839.19 € en 2020)

Atténuations de charges	744.74
Opérations d'ordre de transfert	0
Produits des services	33 699.85
Impôts et taxes	186 410.62
Dotations et subventions	113 841.59
Autres produits de gestion	2 641.53
Produits exceptionnels	0

Recettes de fonctionnement



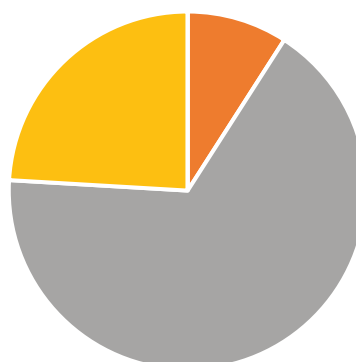
Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget Principal de la commune :

- **57 909.74 €** (contre 125 524.19 € en 2020)

Dotations, fonds divers	0
Immobilisations incorporelles	5 262.36
Immobilisations corporelles-amortissements	38 712.02
Emprunts	13 935.36
Transfert entre sections	0

Dépenses d'investissement

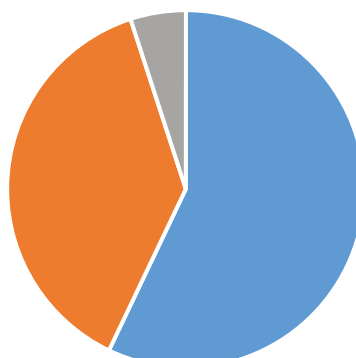


Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget Principal de la Commune :

- **70 281.91 €** (contre 138 180.17 € en 2020)

Dotations, fonds divers	40 116.16
Subventions	26 647.00
Transfert entre sections amortissements	3 518.75



Le budget assainissement de la commune en 2021

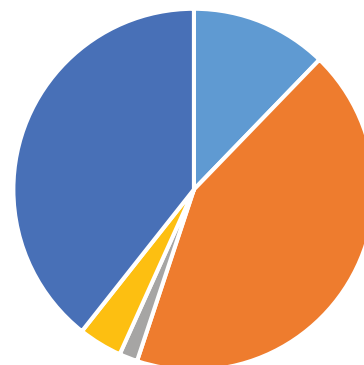
Le fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget assainissement :

- **41 413.54 €** (contre 41 286.49 € en 2020)

Charges générales	5 068.70
Charges diverses de gestion	17 750.00
Intérêts des emprunts	679.26
Reversement redevance	1 620.00
Amortissements	16 295.58

Dépenses de fonctionnement

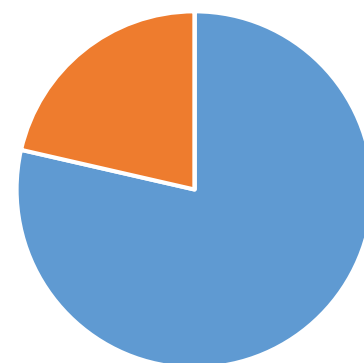


Les recettes de fonctionnement du budget assainissement :

- **47 478.94€** (contre 43 411.59 € en 2020)

Produits divers	0.56
Redevances	37 305.22
Opérations d'ordre de transfert	10 173.16

Recettes de fonctionnement



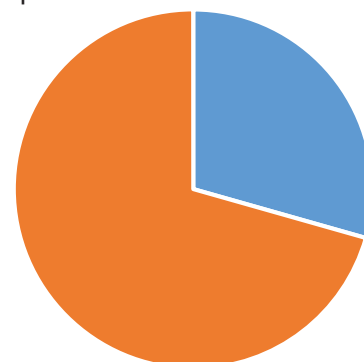
Les investissements

Les dépenses d'investissement du budget assainissement :

- **14 407.38 €** (contre 14 229,48 € en 2020)

Remboursement des emprunts	4 234.22
Opérations d'ordre de transfert	10 173.16

Dépenses d'investissement

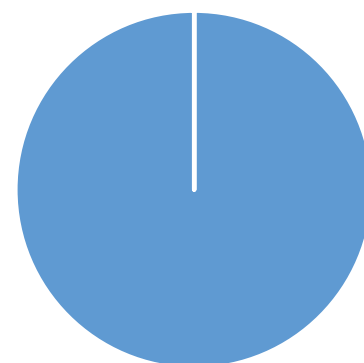


Les recettes d'investissement du budget assainissement :

- **16 295.58 €** (contre 16 295,58 € en 2020)

Opérations d'ordre de transfert	16 295.58
---------------------------------	------------------

Recettes d'investissement



Sujets traités lors des conseils municipaux

11 janvier 2022

Remboursement de frais de matériel par le SIRIS

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret-période 2022-2024

Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion du Loiret

Renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public

Plan de relance : demande de subvention dans le cadre du plan de relance de soutien aux cantines scolaires des petites communes

Avis sur le projet d'installation d'une carrière sur la commune

22 mars 2022

CCL : Convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale

CCL : Convention d'entretien des voiries d'intérêt communautaire 2021-2024

SIA : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2020

Attribution de numéros de rue manquants sur la Commune pour le déploiement de la fibre optique

Travaux salle multi-activités : Protocole transactionnel – litige avec la société MV Bâtiment et demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du Volet III

Choix de l'organisme de prêt pour la construction du City-Stade

Budget Assainissement : Approbation du compte de Gestion 2021

Budget assainissement : Vote du compte administratif 2021

Budget assainissement : Affectation au résultat

Remboursement des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget assainissement

Budget assainissement : Vote du budget primitif 2022

Budget commune : Approbation du compte de gestion 2021

Budget commune : Vote du compte administratif 2021

Budget commune : Affectation au résultat

Attribution des subventions aux associations

Droit à la formation des élus

Vote des taux d'imposition – taxes locales 2022

Budget commune : Vote du budget primitif 2022

26 avril 2022

Création d'un chemin PMR sur l'Aire Bezault à la demande de la Préfecture du Loiret – Choix de l'entreprise et demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du volet III Bis

Devis feu d'artifice du 14 juillet

Convention entre le Département du Loiret et la Commune régissant les modalités de fonctionnement de l'Espace Services Publics Itinérant

Budget assainissement : Décision modificative n°2022/01

Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Participation au financement di Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Fond Unifié Logement (FUL) du Conseil Départemental du loiret 2022

Demande de participation exceptionnelle de deux administrés

7 juin 2022

Modalité de publicité des actes pris par la commune

Approbation des tarifs de l'eau 2023 – consommation 2022-2023

Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Ouvrouer les Champs, Sandillon et le SIA pour le service de curage des réseaux d'eaux usées

Mise à jour de la convention de vérification périodique et technique des bâtiments et de l'Aire de jeux avec la société Qualiconsult

Budget principal : Décision modificative n°1/2022 – travaux supplémentaires Espace Oratorien.

30 août 2022

Approbation du règlement du City-Stade
Projet d'achat d'un souffleur pour l'entretien du City-Stade et de la cour de l'école et demande de subvention auprès du département du Loiret au titre des communes à faible population
Vote des tarifs cantine 2022-2023
Choix prestataire pour le repas des Aînés
Recours à des vacataires

4 octobre 2022

Choix fournisseur pour l'achat d'un souffleur pour l'entretien du City-Stade et de la cour de l'école et décision modificative n°2/2022
Avenant au contrat de vérification périodique et technique
Définition des horaires de l'éclairage public de la commune
Choix des colis de Noël pour les Anciens

6 décembre 2022

CCL : Approbation de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention
CCL : Reversement partiel de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Loges
CCL : Approbation de la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune
SPANC : Approbation du rapport d'activités 2021
SICTOM : Approbation du rapport d'activités 2021
CDG : Résiliation de la convention d'adhésion à la médecine préventive 2022-2024 et approbation de la convention 2023-2025
CDG : Adhésion au contrat groupe d'Assurance Statutaire 2023-2026
Passage à la M57 : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en investissement
Passage à la M57 : Modalités de gestion des amortissements

Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget 2023

Budget Assainissement : Création d'une provision pour dépréciation

Budget Principal de la Commune : Création d'une provision pour dépréciation

Vote des tarifs communaux 2023 et 2024

Vote des tarifs assainissement période 2022-2023

Investissements 2023 : Choix des entreprises pour les travaux de rénovation du restaurant scolaire et demande de subvention au Département du Loiret et à la Préfecture du Loiret
Investissements 2023 : Choix des entreprises pour les travaux de rénovation et remplacement d'une horloge de l'éclairage public et demande de subvention au Département du Loiret et à la Préfecture du Loiret

Investissements 2023 : Choix du prestataire pour le remplacement du broyeur et demande de subvention auprès du Département du Loiret

Investissements 2023 : Achat de barrières de police et de panneaux électoraux et demande de subvention auprès du Département du Loiret

Convention de mise à disposition temporaire de personnel avec la Commune de Tigy

Organisation du temps de travail et mise en place des 1607 heures

Instauration de la journée de solidarité

Modification du règlement intérieur de la Commune

Modification des montants du RIFSEEP

Prime de fin d'année des agents communaux

Dégrèvement des jeunes agriculteurs – Décision Modificative n°3/2022

Réalisations 2022

Construction d'un city-stade, d'un pare-ballon et d'un cheminement PMR



OUVROUER LES CHAMPS



Construction d'un city stade, d'un pare-ballon et d'un cheminement PMR

Maître d'ouvrage : Commune d'Ouvrouer les Champs

Début des travaux : 20 juillet 2022

Durée prévue des travaux : 2 mois

Montant des travaux HT : 75 415€

Entreprises : Entreprise BONNEAU 45730 St Benoît sur Loire

Entreprise ENROPLUS 45130 Le Bardon

Entreprise AGORESPACE 60150 Longueil-Annel

Financeurs :

Agence Nationale du Sport : 34 669 €

Département du Loiret et la Communauté de Communes des Loges : 25 542 €

Commune d'Ouvrouer les Champs : 15 204 €





Achat d'un souffleur à batterie

Coût de l'achat: 699.96€ HT,
coût final après subvention **139 €**

Achat d'une armoire positive et d'une armoire négative pour le restaurant scolaire

Financé par



GOVERNEMENT

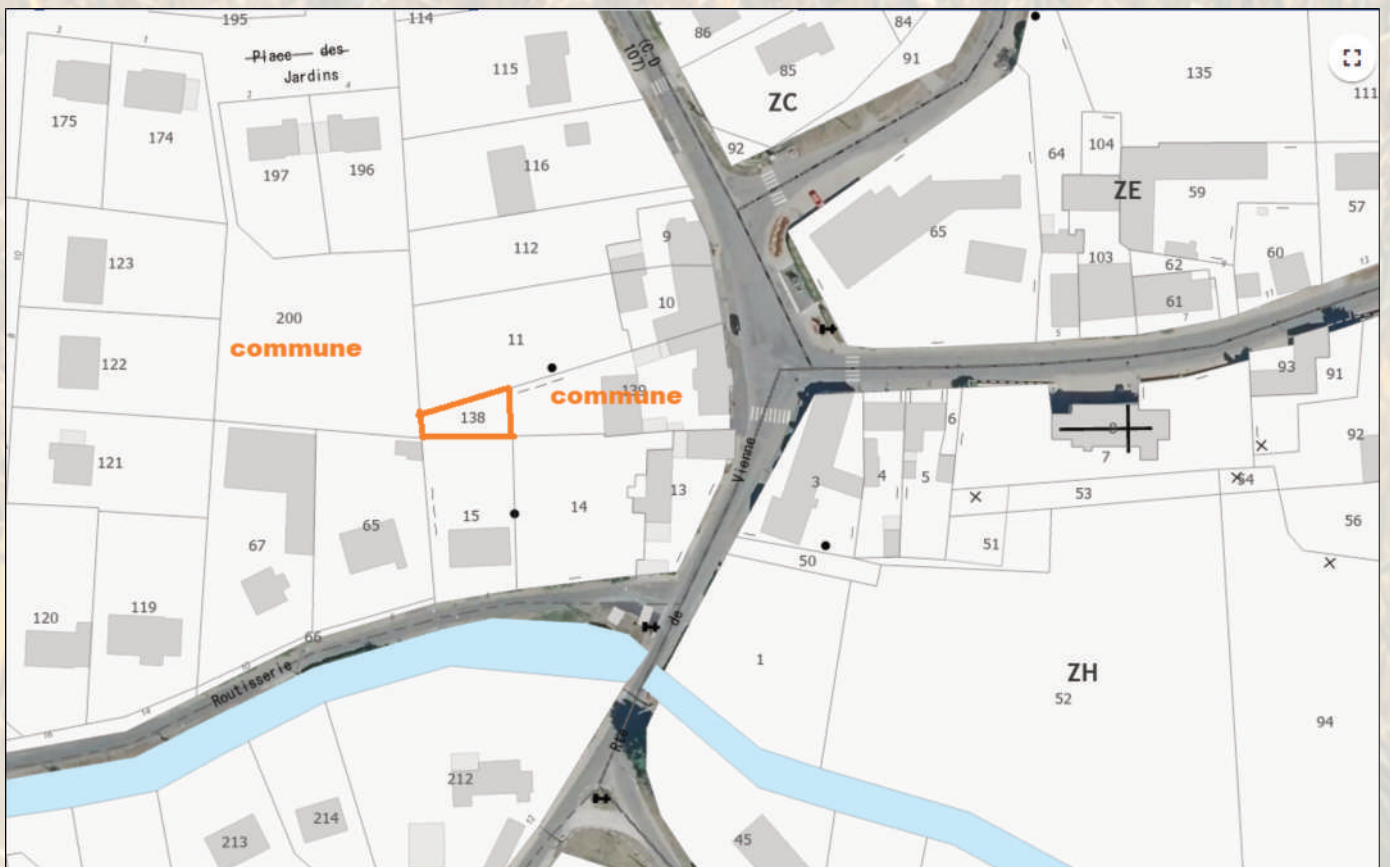
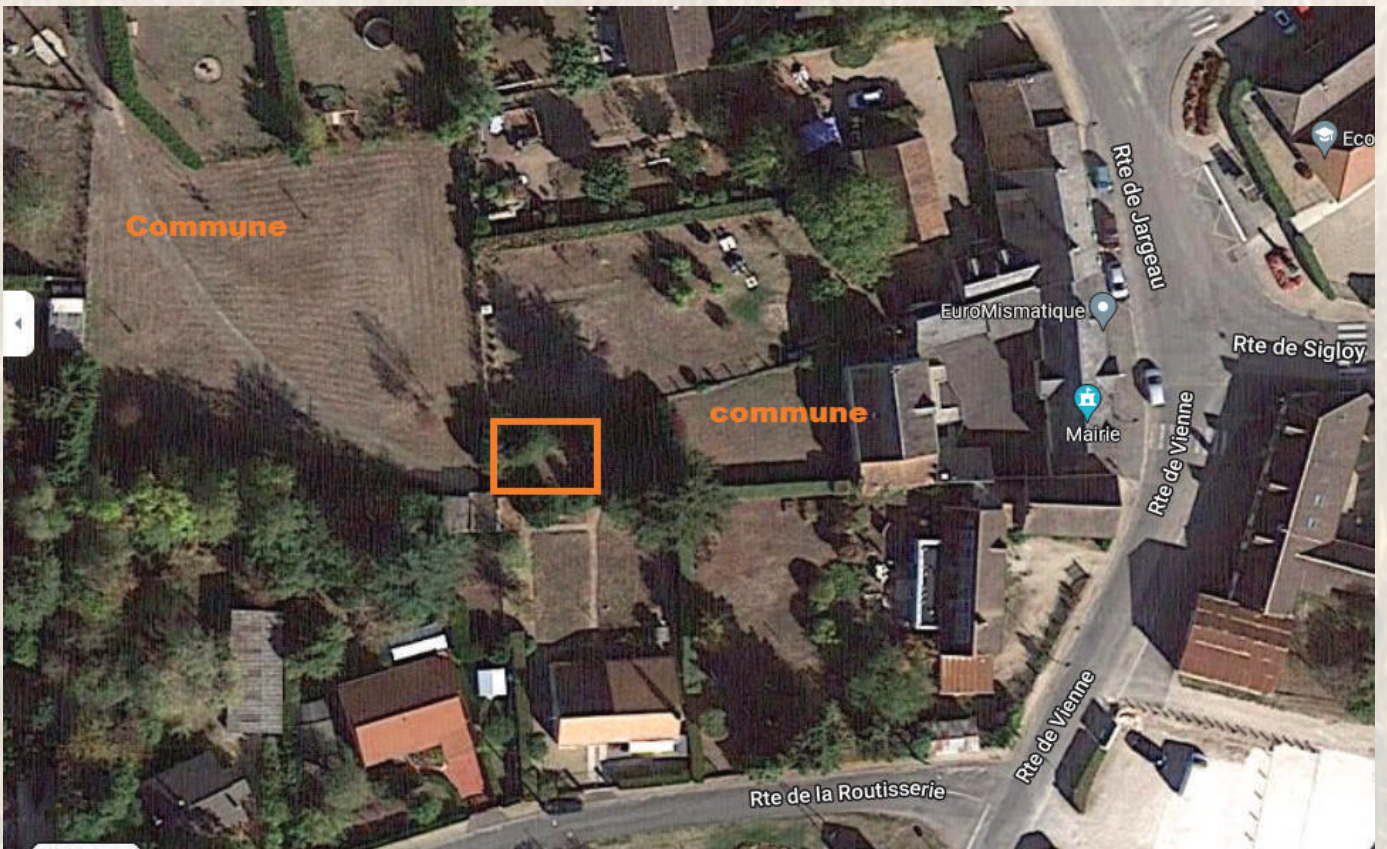
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Coût de l'achat: 3415,86 HT,
coût final après subvention **0 €**



Achat de la parcelle ZI 138 afin créer une liaison entre 2 parcelles appartenant à la commune



Coût de l'achat frais de notaire compris
1 838.00 €

Calendrier des manifestations 2023

JANVIER	11	Amicale des Anciens	Galette des rois
	14	Comité d'animation	A.G.
	20	Municipalité	Vœux 2023
FÉVRIER	22	Amicale des Anciens	Crêpes
MARS	18	Comité d'animation	Thème à définir
	22	Amicale des Anciens	Concours de belote
MAI	01	Garderie des P'tits Loups	Marche de printemps
	08	Municipalité	Commémoration
	14	Municipalité	Marché local
JUIN	21	Amicale des Anciens	Repas
	30	Les Enfants du Village	Boom des CM2
JUILLET	14	Municipalité	Feu d'artifice
SEPTEMBRE	03	Municipalité	Rallye Rosalie
	22	Garderie des P'tits Loups	A.G.
OCTOBRE	01	Municipalité	Marché local
	08	Garderie des P'tits Loups	Marche d'automne
	14	Comité d'animation	Thème à définir
NOVEMBRE	11	Municipalité	Commémoration
	15	Amicale des Anciens	Concours de belote
	26	Garderie des P'tits Loups	Bourse aux jouets
DÉCEMBRE	02	Municipalité	Repas offert aux Aînés
	10	A.P.E.	En attendant Noël
	13	Amicale des Anciens	Goûter
	14	Garderie des P'tits Loups	Goûter

Ce calendrier reste modifiable en fonction des événements.

J'entretiens mon trottoir!



Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Balayage,
Désherbage,
Démoussage

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Réglement sanitaire départemental (art.32)

Votre cimetière va devenir plus vert !

Depuis le 1er juillet 2022, la loi labbé interdisant aux collectivités l'usage des produits phyto dans l'espace public, a été étendue aux cimetières. La commune repense donc à ce lieu de recueillement cher à tous en redonnant sa place au végétal et en renouvelant ses méthodes d'entretien. Ainsi la flore, plus spontanée, deviendra une richesse qu'il va nous falloir accepter et à apprendre à maîtriser. Le cimetière sera progressivement plus vert.



Autorisations d'urbanisme

Si les constructions de maison ou de bâtiments sont soumises à l'obtention d'un permis de construire, de nombreux autres travaux doivent faire l'objet de démarches auprès de la mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

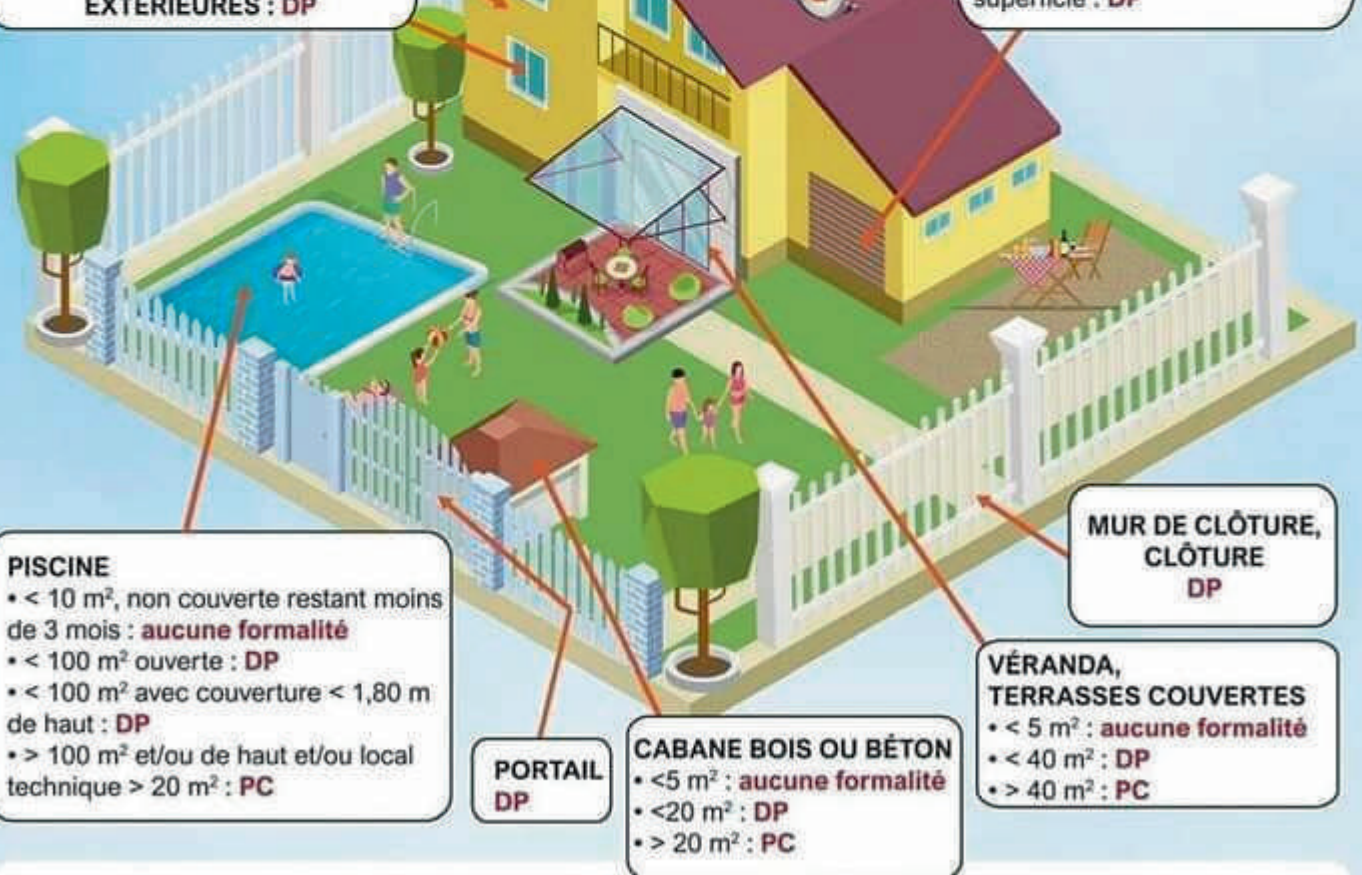
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Le bus sera présent le 20 janvier et le 10 février
de 14h à 16h30. Parking espace oratorien

MON BUS

ESPACE SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

Dans votre commune,
un accompagnement gratuit à la réalisation
de vos démarches dématérialisées,
et à l'accès aux services publics
vous est proposé.

**FIERS
D'ÊTRE
SOLIDAIRES**



Le Département propose un service itinérant, labellisé France services par l'Etat, sur les 20 communes de la **Communauté de communes des Loges.**

Pour tous renseignements et les autres dates de présence, merci de contacter la mairie
au 02 38 59 73 40

Deux agents du Conseil Départemental spécifiquement formés répondent aux demandes d'informations relatives à la vie quotidienne relatives au logement, la santé, la famille, l'emploi, la justice...: constituer un dossier retraite, s'inscrire à Pôle Emploi, actualiser sa situation administrative, faire une demande de carte grise...

Ces agents du Département vous aident à réaliser vos démarches administratives et/ou à aller sur Internet effectuer ces démarches.

Ils ont un contact privilégié avec les services suivants: la CAF du Loiret, la CPAM du Loiret, la CARSAT Centre Val de Loire, La Maison de Justice et du Droit, l'ADIL-FAIRE, Pôle Emploi, l'ANTS, la MSA, les Finances Publiques.

Accueil, écoute, orientation, aide seront proposés, ainsi qu'une mise en relation visio avec un opérateur de service public (CAF du Loiret, CARSAT Centre Val de Loire, CPAM du Loiret, ADIL-FAIRE 45/28, Maison de Justice et du Droit, Finances publiques du Loiret), ou encore un PC ou une tablette connectés pour les plus autonomes en matière d'usages numériques. Vous pourrez également imprimer et un téléphone pourra être mis à disposition le temps de votre présence.

> Infos pratiques

Tél : 06 71 67 81 15

✉ franceservicesloiretlesloges@loiret.fr

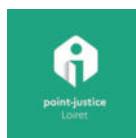
Les jours et heures de présence dans votre commune sont disponibles auprès de votre mairie et sont affichés sur le bus.

Liste des communes desservies :

Bouzy la Forêt, Châteauneuf sur Loire, Combreaux, Darvoy, Donnery, Fay aux Loges, Férolles, Ingrannes, Jargeau, Ouvrouer Les Champs, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Martin d'Abbat, Sandillon, Seichebrières, Sigloy, Sully la Chapelle, Sury-aux-Bois, Tigy, Vienne en Val, Vitry aux Loges.

D'autres sites sont à votre disposition dans le Loiret

Retrouvez toutes les informations sur **www.loiret.fr**



École élémentaire d'Ouvrouer les Champs

Pour cette nouvelle rentrée, l'école d'Ouvrouer les Champs accueille les enfants d'Ouvrouer les Champs et de Férolles de CM1 et CM2.

Les 18 élèves de CM1 et les 19 élèves de CM2 ont respectivement pour enseignante: Aurélie Brégent et Sandrine Myskiw.

Revenons rapidement sur l'année écoulée qui a permis de réaliser de nombreux projets, dont voici les deux principaux:

- Partage d'un moment commun en classe découverte à Saint Malo du 28 mars au 1^{er} avril.
- «Le projet Petit Pierre» une action transdisciplinaire avec la découverte en littérature, en musique, en arts et en E.P.S du handicap. Chacun a pu exprimer sa créativité à la manière de Pierre Avezard avec l'exposition d'une œuvre commune éphémère sous l'impulsion d'Anne Peffert.

Les actions et les projets 2022-2023:

En relation avec la vie du village :

- Mettre l'accent sur les valeurs citoyennes avec la participation des enfants de l'école aux commémorations du 11 novembre et 8 mai à venir.
- L'École étant un lieu privilégié pour aborder la totalité du fait alimentaire articulant les différentes dimensions de l'alimentation (nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, culturelle et patrimoniale) nous avons entrepris la

préparation d'un déjeuner pour les CM1 puis des CM2. Cette action a été menée, en lien et avec la participation active de la municipalité et de son personnel, ainsi qu'avec l'aide de parents et de producteurs locaux. Ce fut un moment convivial et formateur pour tous!

Comment mieux connaître le milieu où l'on vit et prendre conscience de notre environnement: La Loire

Ce thème pourra être abordé dans différentes disciplines:

- visite de la déchèterie de Châteauneuf sur Loire
- animations de la maison de Loire sur le terrain
- intervention musicale, hebdomadaire, de Lucie Lathuile
- projet d'écriture mutualisé avec la coopération d'intervenants de *Chapitre 2*.

...Et puis d'autres actions seront mises en œuvre pendant l'année.

Ne pas oublier le **City stade**, qui offre une aisance sportive pour les enfants de l'école.

Tous ces projets ne sont réalisables que grâce aux volontés, à la coopération et aux financements de tous les partenaires de l'école. C'est pour cela, qu'un grand merci aux parents d'élèves, à l'association des parents d'élèves, à la mairie et aux SIRIS est indispensable!

Sandrine Myskiw, Directrice



Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouer (SIRIS)

Le Syndicat Scolaire associe les Communes de Férolles et d'Ouvrouer-les-Champs pour la gestion des activités relatives à la vie des écoles de nos villages. Ce syndicat finance

- le matériel, le mobilier des écoles
- les séances de piscine
- les séances de musique
- l'énergie consommée dans les écoles
- l'entretien de la maternelle
- le service de garderie

Cette année 2022 a débuté avec des conditions sanitaires et des protocoles contraignants qui ont nécessité une adaptation des enseignants, des agents et des familles. L'impact sur les finances du Siris est important. Il faut supporter des coûts engendrés par les protocoles (désinfectant, aération régulière pendant la période hivernale...). Mais cela était nécessaire pour assurer la sécurité de tous.

Cependant, les élèves d'Ouvrouer ont pu participer à une classe de découverte organisée par leurs enseignantes. Ceci leur a permis de découvrir un nouvel environnement: le bord de mer.

Le projet commun autour de Petit Pierre a été l'occasion pour les familles de se retrouver autour de l'école pour admirer les productions des élèves.

Graziella Lartigues a fait valoir ses droits à la retraite. Pendant 3 décennies elle a oeuvré discrètement pour que chaque jour les enfants soient accueillis dans des locaux propres. Qu'elle soit ici sincèrement remerciée pour la qualité de son travail et pour son engagement au service de l'école.

Je remercie aussi l'engagement de l'ensemble des agents et de l'équipe enseignante qui se sont mobilisés fortement pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possible, en fonction des protocoles sanitaires et qui a fait preuve d'adaptation permanente.

Pour l'ensemble des élus du Siris

Le Président : Arnaud Leboeuf

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

École de Férolles:

de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30

École élémentaire d'Ouvrouer-les-Champs:

de 9h10 à 12h et de 13h50 à 17h00

Garderie périscolaire de Férolles:

La garderie du Siris fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à Férolles.

Horaires d'ouverture : de 7h à 8h40 et de 16h30 à 19h00.

Tarifs : tarification suivant le quotient familial

TRANSPORT SCOLAIRE

Matin: départ pour Férolles

Ecole d'Ouvrouer les Champs à 8h25

Les Chevalliers à 8 h30

Soir: retour sur Ouvrouer les Champs

Les Chevalliers à 17h05

Parking des écoles à 16h55.

Vacances scolaires 2023:

Noël: vendredi 16 décembre 22 au mardi 3 janvier 23

Hiver: vendredi 10 février 23 au lundi 27 février 23

Printemps: vendredi 14 avril 23 au mardi 2 mai 23

Pont de l'Ascension: mardi 17 mai 23 au lundi 22 mai 23

Été: vendredi 7 juillet 23

LA VIE DES ECOLES

Les enseignants:

Ecole de Férolles

PS/MS : 24 élèves - Mme Thomas

MS/GS : 24 élèves - Mme Deschodt (Directrice)

GS/CP : 20 élèves - M. Brillant

CE1 : 22 élèves - Mme Lemaire

CE2 : 17 élèves - Mme Bonjean

Ecole d'Ouvrouer-les-Champs

CM1 : 18 élèves - Mme Brégent

CM2 : 19 élèves - Mme Myskiw (Directrice)

LE PERSONNEL

A.T.S.E.M: Laëtitia Guillen, Karine Chalopin

Directrice de la Garderie périscolaire: Ludivine Collet

Agents d'animation pour la garderie: Jennifer

Pradier, Karine Chalopin et Laëtitia Guillen

Agent d'entretien: Caterina Roland

Surveillance dans le car: Valérie Barruet (le matin) et Caterina Roland (le soir)

Secrétaire du syndicat: Marie-Christine Ribot

Président: Arnaud Leboeuf

Permanence sur rendez-vous

courriel : siris.ferolles@orange.fr

La Garderie des P'tits Loups Oratoriens



14^{ème} rentrée scolaire pour la garderie associative !!!
Une rentrée comme on l'aime après 2 années difficiles !!!!!



Notre équipe de bénévoles et nos salariées ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées dans le respect des mesures sanitaires.

Un grand merci à nos salariées, Valérie et Guilène pour leur investissement, l'affection apportée aux enfants et les diverses activités proposées.

Un grand merci à l'ensemble des membres du bureau, Laetitia, Sandra, Sophie et Céline pour leur soutien et leur investissement.

Un grand merci à tous les parents pour leur aide apportée au sein de la garderie.



Merci à tous !!!

Horaires :

Lundi	7h15 - 9h et de 17h - 19h
Mardi	7h15 - 9h et de 17h - 19h
Mercredi	7h15 - 18h
Jeudi	7h15 - 9h et de 17h - 19h
Vendredi	7h15 - 9h et de 17h - 18h30

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin sur demande.

Nos tarifs :

- **Adhésion** : 15 € par famille
- **Cotisation** : 5 € par enfant
- **Tarif d'accueil matin ou soir** : 4,20€
- **Tarifs d'accueil journée** : 4,50€
- **Accueil de dépannage** : 6€ quelques soit le temps de présence de l'enfant
- **Tarifs du mercredi :**
- **Famille Oratoriennes adhérentes :**
14€ La journée, 7,50€ La demi-journée
- **Famille Oratoriennes Non adhérentes et Hors Communes :**
15€ La journée, 8,50 € La demi-journée

L'accueil du mercredi



Merci à Anaïs d'avoir proposé une petite visite de ses chèvres aux enfants de l'accueil de loisirs. Beaucoup de questions de la part des enfants ...

Dès que le temps le permet, nous organisons des promenades et allons profiter du city-stade (ouvert à la rentrée)

Une petite surprise faite par les enfants pour l'anniversaire de Valérie



Merci à Mr Transon et Mr Galliot pour leur don de concombres, tomates et salades permettant des bénéfiques au profit de l'association

BON ANNIVERSAIRE VALÉRIE !!!

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire sous réserve de place disponible.

Au cours de l'année, la garderie organise plusieurs évènements.

Les animations passées 2022 :

- Opération Etiquettes
- Marchés locaux du 22 mai et du 2 octobre, Vente de légumes et de gâteaux.
- Tombola
- Marche du 1^{er} mai
- Vente Fleurs et Nature
- Opération Chocolats de Noël
- Marche d'Automne
- Bourse aux jouets et livres Spécial enfants
- Goûter de Noël offert aux enfants de la garderie

Les animations à venir 1^{er} semestre 2023:

- Tombola (à confirmer)
- Marche du 1er Mai 2023
- On espère bien d'autres...
- Suivez notre actualité sur le facebook Ouvrouer Les Champs, via panneau pocket et sur le site

lagarderie45150.e-monsite.com

En octobre, un atelier pâtisserie a été proposé aux enfants de l'accueil de loisirs et ils sont allés ensuite offrir des gâteaux au club des anciens pour leur goûter.

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme Le Maire ainsi que l'équipe municipale pour son aide précieuse pendant cette année scolaire. Sans la subvention accordée, l'accueil des enfants à la garderie n'aurait pas pu continuer.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!



CONTACTS

Portable garderie : 07.62.61.19.73
Céline MORIN (Présidente) : 06.81.53.68.71
Laetitia MARCHAND (Trésorière)
Sandra JOSEPH (Secrétaire)

Adresse email : garderieouvrouer@hotmail.fr



Pour nous, délégués des Parents d'Élèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Élèves pour l'année 2022/2023 ont eu lieu le vendredi 07 octobre. Nous remercions les parents pour leur forte implication dans ce vote et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Sont élus au G.I.P.E. :



A FEROLLES (participation de 57,47%)

Pauline LELIEVRE, Laura PERRIER, Adèle MOREAU, Claire DEJEANS et Cindy DEBONO.

A OUVROUER (participation de 61%)

Céline LEMAUUR, Anne PEFFERT et Céline MORIN.



* Nous siégeons au conseil d'école qui réunit les enseignants, les élus des deux communes et les représentants de parents d'élèves. Le conseil se réunit trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, équipement, hygiène, santé, sécurité ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire- SIRIS- instance qui regroupe des élus des communes d'Ouvrouër Les Champs et de Férolles et qui assure le financement et la gestion des écoles.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des conseils d'école sont consultables sur les sites internet des deux communes.

Contact : gipe.45150@gmail.com



Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2023 !



Association des Parents d'Élèves des Écoles de Férolles & Ouvrouer-les-Champs

Depuis l'Assemblée Générale du 03/10/2022, le bureau a été reconduit.

Il se compose de : Laura PERRIER (présidente), Céline LEMAUUR (présidente suppléante), Valérie BARRUET (trésorière), Cora HERPIN (trésorière adjointe), Angéline DAVID (secrétaire) et Hélène MATHIEU. (secrétaire adjointe).

L'A.P.E. compte 19 membres et organise des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéfices ainsi récoltés.

Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants.

Notre action repose sur l'aide indispensable des familles, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires.

L'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont déjà portés volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !

Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année

- Après- midi « En attendant Noël » avec les enfants - Dimanche 04/12/2022 de 14h30 à 17h00, à l'Espace Oratorien d'Ouvrouer les Champs. Au programme : ateliers créatifs, jeux de société, danse, maquillage, goûter..
- Après- midi « Galette des rois » avec les enfants – Samedi 14/01/2023 de 14h30 à 17h00, à la salle des fêtes de Férolles. Au programme : jeux et animations diverses.
- Opération « Objets créatifs » en janvier/ février.
- Carnaval – Samedi 18 ou Dimanche 19 Mars 2023 sur la commune de Férolles.
- Kermesse – Samedi 17/06/2023. Au programme : amusements à travers différents jeux, avec stands collations et rafraîchissements, tirage des gros lots de la tombola, pique-nique sur l'herbe et danses animées !

Rejoignez-nous !



ape.45150@gmail.com



APE des écoles de Férolles et Ouvrouer-les-Champs



Comité d'animation

L'année 2021 s'est clôturée avec le traditionnel concours de décoration de Noël remporté par la famille POTHIER et leur tour Eiffel scintillante.

Quatre cafés éphémères se sont tenus en 2022 entre les mois de février et mai, ils ont permis aux oratoriens de se rencontrer le temps d'une matinée pour un moment de convivialité.

Le repas déguisé prévu pour le mois de mai a été annulé faute de participants.

En juin, les « kill the princess » ont enflammées l'espace oratorien. Une soixantaine de spectateurs, petits et grands, sont venus danser et chanter sur des reprises rock 100% féminines.

Pour la journée du 14 juillet, le comité d'animation a proposé en matinée un rallye vélo sur le thème des pirates qui a réuni une quarantaine de participants. S'en est suivi un pique nique ouvert à tous sur l'aire Bézault. En attendant le feu d'artifice, les enfants ont pu se défouler dans les structures gonflables installées sur le stade durant l'après-midi.

En Novembre, le « Sam Jazz Band » de la Ferté st Aubin est venu se produire à l'espace oratorien.

Pour rappel, le comité d'animation propose à la location : barnum, tables, bancs, vaisselle... N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

CONTACTS

Adresse email : comite-animation-olc@outlook.fr

Page facebook : [www.facebook@comite.animation.ouvre](https://www.facebook.com/comite.animation.ouvre)





Composition de notre bureau :

Présidente: BARRUET Valérie
Trésorière: MARCHAND Laëtitia
Secrétaire: MAISONS Sophie



Notre fonctionnement :

Notre association a pour but de proposer des après-midis activités manuelles, des sorties ou encore d'organiser la boum de fin d'année. Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association. Dans certains cas, une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, pour l'achat de fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.

Nous demandons que les enfants soient obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable.

Comment être informé des différentes activités ?

Lors de certaines périodes de vacances, et en fonction des disponibilités des membres du bureau, des activités sont proposées et les familles peuvent inscrire leurs enfants (ou ados selon le programme).

Madame Le Maire diffuse les informations sur le site internet de la Mairie ou via l'application Panneau Pocket.

Des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse. Il n'y a plus de distribution papier.

Bilan de nos activités en 2022 :

Début juillet, nous avons organisé une boum pour les élèves de CM1 et CM2. Cette soirée, animée par Théo, a clôturé l'année scolaire et a remporté un vrai succès. Pizzas, boissons et friandises ont été offertes aux enfants.

Le 31 octobre, nous avons convié les enfants à une sortie Halloween dans les rues de notre village. Malgré la pluie, 21 enfants, déguisés pour l'occasion, sont venus effrayer certains Oratoriens sur le pas de leurs portes ! Ils sont repartis de cette promenade nocturne avec des sacs remplis de bonbons !



Dès le 23 novembre, l'association a mis à disposition des enfants une boîte aux lettres pour déposer leur(s) courrier(s) au Père Noël: chacun a reçu une réponse personnalisée, qui nous l'espérons, a contribué à la magie de Noël !

Le samedi 17 décembre, nous nous sommes retrouvés pour des activités manuelles sur le thème de Noël. Les enfants inscrits ont réalisé des centres de table, des couronnes en paille à décorer pour les plus grands (imagination et création étaient de rigueur) et des couronnes en carton pour les plus petits (collages). Ils ont également fabriqué des boules pour le sapin, réalisé des guirlandes ou encore dessiné.

En fin d'après-midi, enfants et parents ont partagé un goûter convivial.

Un projet après-midi jeux de société est en préparation d'ici la fin de l'année avec une intervenante mais aucune date n'a encore été fixée au moment où nous rédigeons cet article.

Quels projets pour 2023 ?

Nous espérons très sincèrement, que le contexte sanitaire restera stable afin de poursuivre nos actions. Il est envisagé de nous retrouver au moins un après-midi à chaque période de congés scolaires pour des activités manuelles ; puis, un autre après-midi pour une sortie (à définir).

Nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous communiquer vos mails afin de recevoir nos informations :

lesenfantsduvillage@live.fr

Amicale des anciens - Section boules



Mises en sommeil depuis deux ans environ, Covid oblige, les activités de l'Amicale des anciens d'Ouvrouer ont repris début avril 2022 avec une nouvelle équipe présidée par Dominique MARIAT, assisté au secrétariat par Natalie FOURAGE et à la trésorerie par Christian BEAUVAIS. Si les effectifs ont fondu par rapport à 2020, pour diverses raisons bien compréhensibles, le dynamisme des joueurs de cartes, principalement la belote, mais aussi les jeux de société, le mercredi après-midi, dans l'enceinte de l'école, et celui des boulistes le jeudi, sur le terrain derrière le city stade,

est la preuve de la bonne santé retrouvée de l'Amicale. Le mercredi 19 octobre, les enfants de la garderie sont très gentiment venus offrir des gâteaux confectionnés par eux-mêmes, très vite dégustés ! Un loto entre adhérents est dorénavant déjà évoqué.



Mesdames et Messieurs, Oratoriens ou pas, à la recherche d'un loisir ces jours précités, chaque semaine, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus ! S'il est souhaitable de savoir jouer à la belote ou à divers jeux de société, et de lancer correctement les boules, la bonne humeur est par contre obligatoire ! De plus, toutes les bonnes idées sont les bienvenues ! A la marge de ces activités, l'Amicale proposera sa traditionnelle bûche de Noël le 14 décembre, la galette des Rois le 11 janvier 2023, les crêpes le 22 février, un concours de belote ouvert à toutes et à tous courant mars 2023... Un repas est également envisagé.





Repas des aînés



8 mai



19 Mars Vienne en Val



Les Élections



Bus numérique



11 novembre



Passage du rallye des châtaignes



Marché local



14 juillet



École



Inauguration Circuit Petit Pierre



Rallye Rosalie



Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouer-les-Champs.

Président M. Michel MEUNIER (Sigloy)
 Vice-Président M. Olivier GALLIOT (Ouvrouer les Champs)
 Membres titulaires Sigloy M. Olivier LEFAUCHEUX
 M. Vincent ASSELIN
 Membres titulaires Ouvrouer les champs
 Mme Laurence MONNOT
 M. Florent GOUT

INFORMATIONS PRATIQUES

FONTAINIER : 06.85.60.94.50
 Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

SECRETARIAT (attention nouveau N°)
09.77.54.19.42

Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en
 Mairie d'Ouvrouer les Champs 2 route de
 Vienne
 Madame Geneviève LEROUX-BACHELET
 siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

Consommation

1.10 € H.T. le m³
 0.70 € H.T. le m³ au-delà de 300 m³/an pour les
 entreprises classées en catégorie « agricole »
 Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une
 redevance pour pollution d'origine domestique,
 reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de
0.23 €/m³ d'eau facturé. (TVA 5.5 %)

TARIFS DE L'EAU 2022/2023

Abonnement de compteurs

Tarif annuel HT	Dimension compteur
21,00 €	15 mm
28,00 €	20 mm
39,00 €	30 mm
63,00 €	40 mm
95,00 €	60 mm
197,00 €	100 mm

Travaux et achats réalisés en 2022

Finalisation de l'étude patrimoniale débutée en 2018.
 Changement de compteurs d'eau pour un montant de 4 178 € HT
 Purges et nettoyage du château d'eau

Les dépenses globales en travaux d'entretien, de réparations du
 réseau s'élèvent pour l'année à 7 609,81 € HT.

Les dépenses globales en travaux
 d'entretien et de réparations du
 réseau s'élève pour l'année à
7 609,81€ HT

Travaux prévus en 2023

Changement de compteurs d'eau
 Poursuite de l'étude patrimoniale
 débutée en 2018.

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir
dégager et nettoyer leur citerneau, et d'être attentifs
 à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant
 les haies situées autour du citerneau avant son passage
 pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se
 verront facturés des travaux occasionnés.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars.
 Nous vous en informons par voie de presse, sur le site
 internet, par message sur l'application « Panneau Pocket »
 et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouer-les-
 Champs.

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures
 d'eau par carte bancaire sur Internet.

Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à
 ce service sur vos factures d'eau.

VOUS DEMENAGEZ ?

Communiquez impérativement
 au secrétariat du SIAEP le
 relevé de votre compteur à
 votre départ ainsi que votre
 nouvelle adresse

VOUS VOUS INSTALLEZ ?

Remplissez impérativement la
 fiche d'abonnement au réseau
 d'eau potable téléchargeable
 sur le site de la Mairie
 d'Ouvrouer les Champs ou sur
 demande auprès du
 secrétariat du SIAEP

Assainissement collectif



La station d'épuration d'OUVROUER LES CHAMPS

Traitement des eaux usées

Contrairement à ce qui peut être indiqué sur l'emballage, les lingettes ne se dissolvent pas comme le papier toilette. En passant dans les pompes de refoulement des stations d'épuration, elles génèrent des bouchages et détériorent le matériel.

Dernièrement, M. SERGENT, technicien en charge du poste de refoulement de la commune, a constaté qu'un gant de toilette avait bloqué la pompe et entraîné sa mise hors service nécessitant le remplacement du matériel.

Ce type de pannes sur les pompes de refoulement désorganise la chaîne de traitement des eaux usées. Elles ont pour conséquence un surcoût d'entretien du réseau qui impacte **VOTRE FACTURE** d'eau.

La bonne pratique est de mettre les lingettes **dans un sac poubelle à destination des ordures ménagères** et de ne rien jeter dans les toilettes autre que le papier toilette.



Retrouvez toutes les décisions du Comité Syndical sur <http://www.sandillon.fr/vie-municipale/assainissement-collectif-sia>

Institution

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Avis aux propriétaires

L'entretien des regards et couvercles cassés sont à la charge des propriétaires des parcelles sur lesquels ils se trouvent.

Il est rappelé, également que, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental du Loiret, l'entretien des ouvrages d'accès est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant : « le nettoyage...ainsi que le curage du fossé sur une distance de 2 mètres en amont et en aval immédiat de l'ouvrage ayant fait l'objet d'une autorisation d'accès à leur terrain ».

Travaux d'entretien

L'AFR continue le curage de ses réseaux. Le premier tronçon a été curé mais un regard borgne a stoppé l'avancée des travaux qui continueront sur 2023. Les réseaux 4 et 5 ont presque été entièrement

curés cette année pour faciliter l'écoulement des eaux et aider à éviter l'inondation des champs, des routes et des habitations.

Il est rappelé que l'AFR doit procéder au nettoyage des 17 tronçons de la Commune.

Aussi, les membres du bureau de l'AFR ont décidé d'augmenter les tarifs votés en 2022 comme suit :
-Taxe à l'hectare : 5.20 € de l'hectare
-Taxe annuelle de remembrement : 50 €
De nombreux particuliers, certainement par manque de connaissance, ont des végétations plantées trop près des réseaux et, en cas de détérioration par les racines de ces arbres, les travaux sont à la charge du propriétaire et non de l'AFR, comme prévu dans le règlement de l'AFR. Il est important de dégager les regards afin que les travaux de nettoyage des réseaux ne soient pas bloqués.

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doit faire la demande écrite au Président.

- Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

- Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

- La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants,

après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

- Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur)

**5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
20 mètres pour les peupliers.**

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Composition du Bureau

Président :

M. FARDEAU Jean-Claude

Membres :

M. PAURIN Ludovic

M. VENON Jean-Pierre

M. MORIN Guillaume

M. LEFAUCHEUX Olivier


M. GALLIOT Olivier


La CCL connectée !

Ne manquez plus aucune information de notre territoire. Depuis quelques semaines, la Communauté de communes des Loges a développé sa communication pour créer du lien avec les 20 communes et ses habitants.

Vous pouvez dès à présent retrouver toutes les actualités et informations sur nos réseaux sociaux, en plus de notre site internet (www.cc-loges.fr).

 @ccdesloges

 Communauté de communes des Loges

 Communauté de communes des Loges

54 rue du clos Renard

45110 Châteauneuf-sur-Loire

Tél: 02.38.46.99.66.

Fax: 02.38.46.99.68.

Courriel: secretariat@cc-loges.fr

Pensez à vous abonner et à inviter vos amis à en faire de même afin de promouvoir l'ensemble des actualités de la Communauté de communes des Loges.

C'est le moment de rénover votre logement !

A partir de janvier 2023, bénéficiez de 25% à 80% d'aides publiques pour rénovation de votre logement.



La Communauté de Communes des Loges s'engage dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux côtés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Départementale du Loiret.

Aide à la rénovation de l'habitat ou amélioration de la performance énergétique : Particuliers et bailleurs bénéficiez de conseils techniques et d'aides financières, jusqu'à 80% du montant des travaux*, pour rénover votre logement de plus de 15 ans.

* Aides sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants et sous condition de conventionnement avec l'ANAH pour les bailleurs.

Aides locales de la CCL jusqu'à 30% du montant des travaux - sans conditions de ressources - pour remettre sur le marché des logements situés en centre-ville et centre-bourg des communes de la CCL.

- Sortie de vacance de logements inoccupés depuis plus de 2 ans.
- Créer des accès indépendants aux logements situés aux étages des commerces.
- Fusionner des logements pour créer des T3 ou plus en centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau
- Rénovez votre façade à Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau

LE RELAIS PETITE ENFANCE



Qu'est-ce que le Relais Petite Enfance (RPE) ?

Il s'agit d'un lieu gratuit d'information, de soutien, de rencontre et d'échange au service des professionnels (assistants maternels, garde d'enfants à domicile) et des parents.

Contact : MéliSSa PAVARD
02.38.46.04.99 – 06.88.87.31.69
rpe3@cc-loges.fr
8 Boulevard du Chapeau Rouge
45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Qui contacter et comment s'y rendre ?

Depuis Janvier 2022, La CCL est passée de 5 RAM à un seul RPE avec 4 animatrices.

La commune d'Ouvrouer-les-Champs fait désormais partie du RPE 3 avec les Communes de Châteauneuf-sur-Loire, Férolles et Sigloy.

Pour les temps collectifs, les assistants maternels d'Ouvrouer-les-Champs peuvent venir sur Châteauneuf-sur-Loire ou Férolles et bénéficier de temps d'accueil autour du jeu, de la médiation animale, de l'éveil musical, de motricité, de séances de bébés lecteurs...

Quels sont les missions du RPE ?

Missions auprès des professionnels (assistants maternels, garde d'enfants à domicile)

Informar les professionnels autour de leur métier (contrat, droits, pédagogie de l'enfant)
Proposer des temps d'échanges et d'écoute professionnelle
Organiser des ateliers d'éveil
Accompagner le parcours de formations des professionnels
Promouvoir le métier d'assistant maternel.

Missions auprès des familles

Informar les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du jeune enfant du territoire.
Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels (liste assistants maternels)
Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur.

Nouveau service :

Dès Janvier 2023, le Relais Petite Enfance aura une mission supplémentaire :

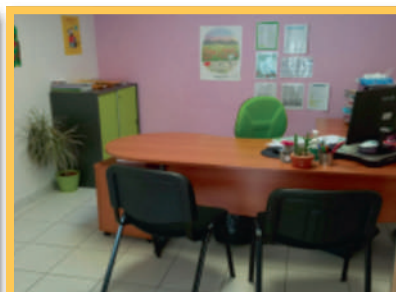
Le Guichet Unique Petite Enfance.

Pour cela contactez le Guichet Petite Enfance :

02 38 24 14 23

guichet.petite.enfance@cc-loges.fr

Il s'agit de l'unique porte d'entrée qui permet aux familles de bénéficier, gratuitement et dans un même lieu, à toutes les informations dont elles ont besoin sur les différents modes d'accueils existants sur le territoire de la CC des Loges, les coûts, les modalités d'inscriptions pour les structures petite enfance,
Ce service facilite et simplifie les démarches avec un interlocuteur privilégié.



2022, une saison en fanfare !

C'était le lancement de la saison touristique, l'Office de Tourisme Intercommunal était installé sur la place du Port tout l'après-midi pour accueillir prestataires et touristes de passage à Châteauneuf.



2022, une saison riche en contacts ... dans nos bureaux d'accueil

- ▶ 2 bureaux d'accueil ouverts toute l'année à Châteauneuf et à Jargeau
- ▶ 3.000 visiteurs accueillis, 1.500 contacts par téléphone ou email
- ▶ 45.000 connexions par an sur notre site web et 80.000 pages vues
- ▶ 200 publications Facebook et environ 3.000 fans
- ▶ 100 publications sur Instagram et 650 followers

Et hors les murs...



En partenariat avec Tourisme Loiret :

- ▶ Samedi 2 & dimanche 3 juillet à Vitry-aux-Loges: La fête du canal
- ▶ Dimanche 28 août à Fay-aux-Loges : Fay au fil de l'eau

A l'étang de la Vallée à Combrey

- ▶ 3 accueils les samedis 30 juillet, 6 et 13 août

Les Loges à vélo, itinéraires fabuleux Découvrez à vélo le Val de Loire & la Forêt d'Orléans

La Communauté de Communes des Loges a réalisé en collaboration avec l'Office de Tourisme une pochette de circuits cyclo, qui contient fiches pratiques et cartes des circuits :

🚲 3 nouveaux circuits :

Boucle 18 : Dans les pas de Maurice Genevoix = 25 km

Boucle 19 : Dans la mécanique de Petit Pierre = 26 km

Liaison 20 : Entre Loire et canal = 14 km



Les boucles 18 et 19 évoquent Petit Pierre et Maurice Genevoix, deux grands personnages de notre territoire et permettent aux cyclotouristes de découvrir un patrimoine naturel et artistique.

🚲 3 circuits déjà existants :

Boucle 5 : Crochet solognot = 31 km

Boucle 7 : Entre canal et forêt = 34 km

Boucle 8 : Aux portes de la plus grande forêt domaniale de France = 22 km



Le dimanche 18 septembre, les échappées à vélo ont également été le cadre de l'inauguration des boucles. À cette occasion de nombreuses animations étaient proposées sur les parcours.

L'Office de Tourisme était présent à Châteauneuf et à Jargeau.



Stationnement sur les trottoirs

Pensez aux piétons, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée. Selon le code de la route, le stationnement sur les trottoirs **EST INTERDIT**.



Le brûlage des déchets verts... c'est interdit !

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017**.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

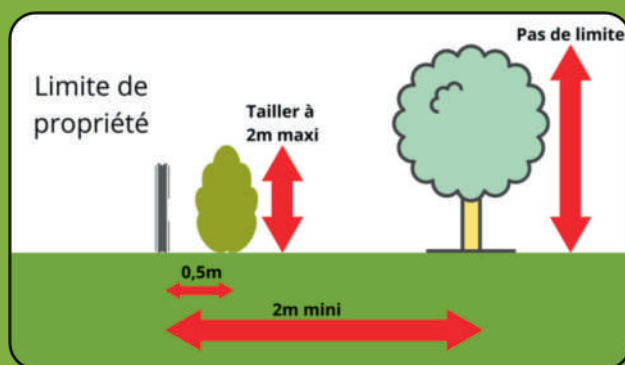
Les solutions: la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également, que brûler ses déchets verts dans son jardin est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Entretien des espaces verts

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain. Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien. L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité. Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture...). La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres. Les haies ne doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc

recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.



Civisme...

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables:** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Les samedis:** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Les dimanches et jours fériés:** de 10h00 à 12h00

Aboiements des chiens

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés subissant les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements constituent un trouble anormal.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux, qui ne prennent pas toutes les mesures nécessaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage est passible d'une amende de 3ème classe (jusqu'à 450 €).

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI

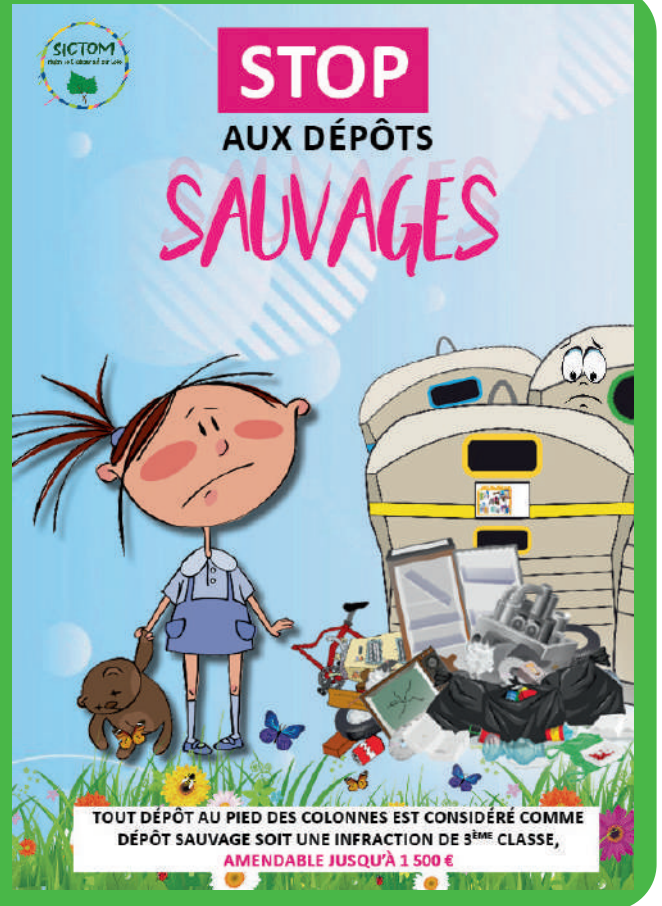
Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets, quelle que soit sa nature, à côté ou au pied des conteneurs, mis en place pour la collecte sélective.

La commune en appelle au CIVISME de tous. Le dépôt sauvage des déchets au-delà de son interdiction est amendable.

Aux abords des colonnes de tri, rien ne doit être entreposé. Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes.

Toute personne effectuant un dépôt sauvage, fera l'objet d'une plainte. Des frais de nettoyage et administratifs seront facturés.

Ne transformons pas les points d'apport volontaire en dépôts sauvages !



Campagne de stérilisation et d'identification

STÉRILISATION DES CHATS POURQUOI ?

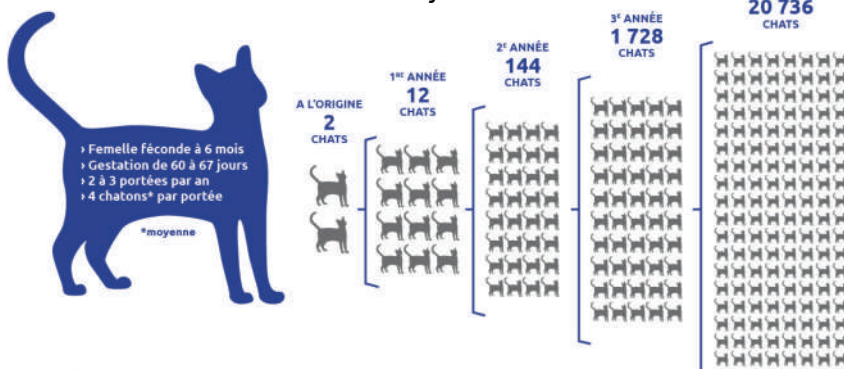
La protection animale, c'est :

- ne pas les abandonner,
- ne pas les laisser errer
- ne pas être en surnombre

- Limiter les pollutions olfactives et sonores
- Éviter les maladies infectieuses et leur propagation
- les protéger de la malnutrition

Grâce à l'Association des Chats Libres Castelneuviens, plus de 10 chats ont été identifiés et stérilisés! En sollicitant l'Association Brigitte Bardot, nous avons bénéficié de bons pour continuer cette campagne de stérilisation.

Naissances tous les 56 jours = 2 mois



Nous sommes tous responsables de nos animaux de compagnie.

Les chats errants: les nourrir et les laisser errer sans soin, c'est ne pas respecter son voisinage.

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28)



LES ALERTES ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre Commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune ou son code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

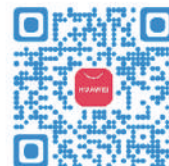
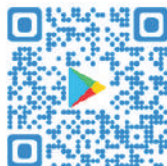
Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur

app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Parlez en autour de vous...

Annuaire des Professionnels de la Commune

Théo MONNOT

Paysagiste

theomnt.pro@gmail.com

07.52.04.31.70

CREATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Beauvais Christian

Apiculteur - Vente de miel

171 route de Jargeau

02.38.59.92.94

L'Atelier de l'oratoire
Mécanicien réparateur de véhicules
anciens

06.07.29.07.86

atelierdeloratoire@laposte.net

RG Maçonnerie

Travaux de maçonnerie et
gros œuvres de bâtiment

45 Route de Marmain

06.62.68.16.17

Chenil "Les Chevalliers"

Pension pour chiens et chats

147 Route des Chevalliers

02.38.59.91.94

MARTINEZ Laurent

Apiculteur, vente de miel

4 rue de la Petite Croix

06.22.64.31.95

Sophie MAISONS

Florithérapie et mieux-être

Conseillère en fleurs de Bach

06.77.28.04.29

J.E.V Lebrun Bruno

Réalisation,

entretien espaces verts

139 Route de Sigloy

06.89.93.60.29

Nicolas MORET

Entretien et réparation de
véhicules toutes marques

07.67.33.63.75

moretnicolas.pro@gmail.com

Fleury Mathieu

Maraîcher bio

La Ferme aux Abeilles

56 Route de Jargeau

02.38.58.01.29

Peffer Anne

Création et réalisation de
décor pour divers événements

9 Route de la Levée

02.38.46.17.37

06.88.68.04.80

Bonheur et Papilles

Fabrication de biscuits
sans gluten et certifiés bio

154 Route de Marmain

contact@bonheuretpapilles.fr

www.bonheuretpapilles.fr

Gaël Le Roc'h

Charpente écoconstruction

Courpain

02.38.59.71.55

06.09.05.94.48

RK-DOG

Education canine

07.70.72.08.34

Ulliel Peinture

Peinture intérieur & extérieur. Pose de
revêtements sol & murs. Bandes & enduits

1 Rue des Chevalliers

06.50.92.02.50

benjamin.ulliel@hotmail.fr

M. Boulmier

Bois de chauffage

Transport de bois

147 Route de Sigloy

06.17.14.86.27

77 Côté Loire

Brocante-Décorations

77 route de Marmain

06.25.99.53.65

Le Potager Bio de Marmain

Productrice de légumes bio

108 Route de Marmain

06.77.74.96.50

Les Jardins De Richebourg

Paysagiste, vente de végétaux

15 Route de Richebourg

02.38.57.23.11

Manon Hedjri

Psychologue

7 Route de Sigloy

06.60.44.21.48

Commerces ambulants

La Boucherie

Pachot Thierry

02.38.59.02.07

Circule dans Ouvrouer

Les mardis de 12h45 à 13h30

Les vendredis de 16h à 17h

La Poissonnerie

Kentzinger Alain

06.66.94.89.22

Stationne dans le centre bourg

Tous les mercredis

de 8h à 8h30

OUVROÛER LES CHAMPS

- | | | | |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|
| 1 Route de Jargeau | 6 Route des Chevalliers | 11 Route de la Saussaie | 16 Rue de la Loue |
| 2 Route de Tigy | 7 Route de la Caillardière | 12 Route de la Levée | 18 Allée des Erables |
| 3 Route de Vienne | 8 Route de Marmain | 13 Route de Sigloy | 19 Allée des tournesols |
| 4 Route du Trépied | 9 Route de Bapaume | 14 Route des Vallées | 20 Allées des Cerisiers |
| 5 Route de Richebourg | 10 Route de Villaut | 15 Route de la Routisserie | 22 Aire de pique nique |





OUVROUVER LES CHAMPS

